Un emprunt, pour finir, à Ch. Virmaitre, rédacteur de la Charge:

Arnal demandait un jour à Adolphe Adam, si le Caid était la même chose qu'Haydée.

— Mais non, mon cher Arnal, le Caid est un opéra-comique, et Haydée en est un opéra-comique,

- Pas du tout, mon cher maître, je vous dis, moi, que c'est la même chose puisque le Caid C. A. I. D. Lecteurs, pardonnez à Virmaitre.

Nous avons à annoncer pour lundi 14, la première représentation, au théâtre de Rou-baix, d'une pièce qui est destiné à avoir le succès de la Belle affaire, des Trois épiciers, de Gavant.

Cette pièce, c'est la Queue du Diable. Le

de rire d'un hout à l'autre; une série de scènes, de quiproquos, plus gais, plus bizarres, les uns que les autres.

A la représentation, ce doit être bien au-rement étourdissant qu'à la lecture. M. Caliste y joue le principal role.

FAITS DIVERS

- On lit dans la Patrie de Bruges

Une tentative d'assassinat a été commise samedi, sur la personne du nommé Ivon Cossamedi, sur la personne du homme Ivon Cos-ters cabaretier, quai Long en cette ville. L'auteur est un idio répondant au nom d'Al-loo. Il s'est présenté samedi soir au domicile de Gosters, quand déjà l'ostaminet était fermé; Costers lui ayant ouvert, il lui a fait au moyen d'un couteau deux fortes entailles au cou qui ne sont pas sans gravité. Alloo a été arrêté.

— Duchatelet, l'assassin présumé de Van Nieuwenhuyse, de Bruges persiste dans ses dénégations du crime qu'on lui impute, malgré les charges les plus accablantes qui pèsent sur lui.

Il paratt que Duchatelet était aussi un pick pocket, car on a saisi à son douicile beaucoup de porte-monnaies. On a trouvé

sur lui un pistolet et un marteau.
Vendredi, la femme Van Nieuwenhuyse, son fils agé de 8 ans et l'aubergiste Dubois ont été entendu par le juge d'instruction.
Duchatelet était présent.

- On lit dans la Gazetle de Louvain :

Depuis quelque temps le bruit courait à Louvain que M. C..., directeur du Refuge de Charité, vénait de qu.tter la ville d'une façon quelque peu inattendue. Nous apprenons qu'un mandat d'amener a été lancé à sa charge cette semaine; le prévenu a été arrêté à Bruxelles et conduit immédiatement au capinet de M. le juye d'instruction De arrête a Bruxelles et conduit immediatement au cabinet de M. le juge d'instruction De Bruyn. A la justice le soin de démêler ce qu'il y a de vrai parmi les bruits qui circu-lent dans le public. Nous ajouterons que M. C... est le troi-

sième directeur libéral qui a fait l'objet de poursuites judiciaires à Louvain depuis peu d'années. Les deux premiers ayant jugé prudent de mettre la mer entre eux et la justice, ont été condamnés par contumace.

On écrit de Lodelinsart :

— On écrit de Lodelinsart :

« Le cadavre qui a été découvert lundi dernier par des enfants est celui d'un nommé P. Brunebroeck, âgé de 49 ans, veuf sans enfant, né à Bogaerden (Brabant), jardinier. Sa mère, sa sœur, etc., habitent la commune de Dampremy, près de Lodelinsart où il a demeuré 5 ou 6 ans ; de là il est allé habiter le faubourg de Charleroi. Depuis queiques temps cet homme qui n'avait plus de moyens d'existence, était atteint d'aliénation mentale et voyageait nuit et jour, en état de vagabondage.

De on suppose que ce malheureux s'est jeté volontairement dans la fosse pour en finir avec la vie. Il était nu, étendu sur le dos, la tête penchée à droite, les jambes tendues et rapprochées l'une de l'autre, les brus reposant sur sa poitrine ; il avait au

bras reposant sur sa poitrine; il avait au cou sa cravate et portait un carraco de femme que lui avait donné, le 17 janvier dernier, une feume de Lodelinsart. Sa chemise, sa cas-

quette et son gilet, en très-mauvais état, se trouvaient près de lui au fond de la fosse. La justice, assistée de deux médecins légistes, n'a constaté aucune trace de légistes , n'a

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A CHALONS

7 kilomètres. La loi présentée par le Gouvernement au législatif et an Sénat a été votée avec approbation des 24,374,800 francs de sub-vention attribués par l'adjudication. La Société de Dépôts et de Comptes-courants,

2, place de l'Opéra sera chargée de recevoir les souscriptions à 63,000 obligations émises

par la Compagnie.

Ces titres remboursables à 500 francs pendant la durée de la concession, productifs de 15 francs d'intérêt par an payables par semestre, seront émis à 292 fr. 50.

Les versements seront espacés sur une durée de 3 ans, délai présumé pour l'ouver-

ure de la ligne. La Compagnie a fait verser 250 francs par action sur son Capital de 14,000 actions

entièrement souscrit.

Les obligations représentent un peu plus du tiers des dépenses totales, et il suffit de 4,200 francs de revenu pour servir leurs

intérêts et amortissement. itérêts et amortissement. Les prévisions de recettes laissent encore ne marge importante au profit du Capital

Les obligations d'Orléans à Chalons seront rapidement classées parmi nos meilleurs titres, et le Gouvernement fait sagement de håter l'exécution de nos voies ferrées en utilisant pas des conditions excellentes nos capitaux français, sans qu'ils aient beson de rechercher les affaires à l'étranger.

COUR D'ASSISES DU NORD. Audience du 8 février.

Président, M. Decaudaveine, - Ministère public, M. Preux.

Détournements pratiqués par un receveur d'en-registrement au préjudice de l'Etat. Le nommé Bacaux s'était acquis à Marchiennes l'estime et la sympathie du public par son amitié et l'affabilité de son caractère. Il était depuis longtemps déjà capitaine des sapeurs-pom-piers et membre de plusieurs Sociétés de bienfaisance de la ville.

bienfaisance de la ville.

Le 11 janvier 1867 on s'aperçut de certains faux commis sur le registre de l'enregistrement. Les sourcons se portèrent sur le receveur qui réussit à gagner la Belgique La Cour d'assises de Donai le condamna

néannoins par contumace, à douze ans de travaux forcés.

Il était accusé de nombreux crimes, entre autres : d'avoir, depuis moins de dix ans, déclaré frauduleusement des versements, en enregistrant des actes de vente publique sur les registres des actes civils destinés à cons-tater la perception des droits au profit du

D'avoir faussement énoncé des versements D'avoir taussement enonce des versements sur les registres des déclarations de mutation destinés à constater la perception des droits au profit du Trésor public;
D'avoir sou-trait des deniers publics qui étaient entre ses mains par suite des fonctions dont il etait revêtu.

Bacaux a, de cette façon, soustrait fraudu-leusement 20,000 fr. environ. Arrivé en Belgique où il avait établi sa ré-sidence, en vertu de la loi sur l'extradition, il comparait aujourd'hui devant le jury pour purger sa contumace. A l'andience, il explique les faits que l'ac-

cusation fait peser sur lui en disant qu'il avait besoin de cet argent pour élever sa

Il ajoute, ce qui est vrai d'ailleurs, qu'une partie des sommes détournées par lui ayant été remboursés par ses parents, le préjudice causé est nul ou du moins peu consi-

Le jury entre dans la salle de ses délibératious vers sept heures du soir et en revient après une heure de délibération, avec un verdict affirmatif sur plusieurs des questions qui lui sont posées mais une admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condanne Bacaux à trois ans de prison. — Défenseur, Me Connelin

Audience du 9 février.

Vols qualifiés.— Alcide Seys, âgé de 21 ans, garçon de café à Lille, est accusé d'avoir soustrait frauduleusement du numéraire et des effets le 29 juillet, le 15 aont 1869, et le 25 novembre de la même année, commisune tentative de vol qui n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Ces vols ont été commis au préjudice du sieur Gradis, garçon au café du théâtre des Variétés, et à celui de M. Delamotte, cafetier, rue des Prêtres.

Seys a des antécédents déplorables. A partir du 15 aont, il n'a pas été possible à la justice de savoir comment il avait passé son temps et quelles étaient les ressources qui lui permettaient de vivre jusqu'au jour de son arrestation.

son arrestation.

Reconnu coupabl e sans circonstance atténuantes, Sey est condamné à cinq ans de reclusion. — Défenseur, M° Paul.

- Quel est le meilleur des ferrugineux ? — Quel est le meilleur des ferrugineux? La réponse est facile : Les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traverse souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes ; les poudres, pilules et sirops à base, soit de fer réduit, soit de lactate de fer ou d'iodure de fer, noircissent les dents, en altèrent l'émail, et provoquent la constipation. Seul, le **Phosphate de ferde Leras** l'acceptant de ces inconvigues il est liquide. tion. Senl, le **Phosphate de ferde Leras** n'a aucun de ces inconvéniens; il est liquide, analogue à une enu minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très bien avec le vin, renferme dans sa composition les élémens des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins, pour la guérison des maux d'estomac, pêles couleurs, appauvrissément du sang, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes.

— Dépot à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien.

9680

GUÉRISON DE LA PULMONAIRE

TUBRISUI PHTHISIE I UBBORARIUE

ET DE LA Bronchite Chronique

Traitem ent nouveau. — Brochure de 136 pages, 8° édition, par le docteur Jules Boyer,

— Un reçoit cet ouvrage france en adressant

1 fr. 50 en timbres poste, au D' Jules Boyer,

95, Bo ilevard Magenta, ou à M. DELAHAYE.

libraire, place de l'École de Médecine, à Paris

16,677 9542

Variétés Name BE STAEL.

Des professeurséminents font, tous les Des professeurs éminents font, tous les soirs, rue Bonaparte, 108, à Paris, sous le patronage de la Société d'éducation et d'enseignement, des cours libres qui commencent en jauvier et finissent en avril et qui sont suivis par une jeunesse d'élite appartenant aux grandes écoles de la capitale, L'installation du Cercle catholique du Luxembourg se prête merveilleusement d'ailleurs à ces sortes de lecons publiques, ou si l'on sortes de leçons publiques, ou si l'on veut, de conférences; les salons du Cer-cle, vastes, spacieux et d'un confort tout britannique ne désemplissent pas, les soirs où il y a cours public.

Et vraiment l'attrait est grand. Les Et vraiment l'attrait est grand. Les programmes des cours portent des noms aimés de la jeunesse instruite et désireuse de l'être plus encore : qui ne serait désireux d'aller ouïr des orateurs, des savants ou des écrivains tels que MM. Cochin, François Lenormant, Léon Gautier, abbés Deminuid et Noirot, Dr Fournier, Bayle, Homberg, R. P. Gaptier, etc., etc. Nous en passons et des meilleurs.

Tous les goûts, toutes les aptitudes sont servis à souhaits: aux botanistes et aux amateurs de sciences physiques et naturelles, le savant Dr Fournier donne des aperçus nouveaux et ingénieux sur le rôte des régétaux inférieurs dans les fermentations: (fabrication de la bière du pain, de l'alcool, du vinaigre; appli-

du pain, de l'aicool, du vinaigre; application à l'étiologie des maladies putrides.)
Ce cours nous a rappelé, par plus d'un côté, les cours publics de chimie et de physique, professés à Roubaix et à Tourcoing, avec tant de talent par un modeste et savant professeur dont le nom est trop connu dans ces deux villes pour que trop connu dans ces deux villes pour que e besoin de le citer ici. C'est assez

dire que ce cours est des plus intére

Aux géologues, M. Bayle, l'illustre pro-fesseur à l'Ecole des Mines, parle des crustacés de l'époque silurienne; Aux édiles de l'avenir, M. Homberg, inspecteur-général des ponts et chaus-sées, fait admirer l'utilité et la beauté des voices multipused. des voies publiques du Paris de M. Haussmann

Haussmann;
Aux économistes, M. Augustin Cochin expose, avec toute l'autorité qui s'attache à tout ce qui sort de sa boûche oude sa plume, la vie et l'œuvre d'Abraham

Lincoln;
Aux jeunes érudits, aux bibliophiles aux amateurs d'histoire, M. Léon Gau-tier, le critique éminent de la Revue con-temporaine, du Monde Catholique, — si goûté et si apprécié comme professeur-suppléant à l'Ecole des Chartes, — parle des choses d'art et d'érudition: M. Lenormant le seconde.

Aux philosophes, le savant abbé Noi-rot vient en aide avec son immense talent d'orateur et de penseur, lorsqu'il s'agit de discerner le vrai du faux, le côté logi que du côté spécieux des nombreux systèmes philosophiques mis à la mode de

nos jours.

Aux littérateurs et à ceux qui sont dé-sireux de bien connaître l'histoire con-temporaine, M. l'abbé Deminnid apporte le concours de son étonnante connais-sance des choses et des hommes qui passionnent ou ontpassionné dans l'his-toire contemporaine qu'il est si difficile d'étudier avec calme et impartialité.

C'est pour l'écouter que lundi dernier nous nous trouvions parmi les nombreux auditeurs accourus pour l'entendre parler de la littérature de l'Empire. Dans son coup d'œil surcette littérature, M. l'abbé Deminuid devait donner des détails biographiques sur Châteaubriand et M^{me} de Staël : cela suffisait, sans parler du talent de l'orateur, pour que l'affluence fût grande autour de sa chaire.

Notre intention n'est point de relater ou de transcrire ici la conférence que nous avons entendue: nous serions ou nous avons entendue: nous serions ou trop longs ou trop courts. Nous nous contenterons d'étudier l'un des points principaux traités par l'abbé Deminuid, et cela avec une liberté d'allures pleine et entière, — car en plusieurs points nous pensons différemment, — et du conférencier nous n'avons conservé dans cette avente étude que des détails bie cette courle étude que des détails bio-graphiques peu connus et inédits et des idées ou des opinions qui concordaient avec les nôtres

C'est dans ces conditions et sous ces réserves que nous parlerons de Madame

Les adversaires de Mme de Staël ne dirigent pas, en général, leurs critiques sur ses œuvres purement littéraires, ils ne contestent ni le talent dont elle a fait preuve dans ses romans, ni même l'heu-reuse influence qu'elle a exercée sur les écrivains modernes en montrant que l'i-magination, variable avec les mœurs et les croyances, ne doit pas être emprisonnée dans un cercle immuable. Ce qu'ils attaquent et blâment, c'est le rôle politique decette femme illustre, c'est la haine passionnée dont elle a poursuivi les institutions impériales. Ils l'accusent de s'être laissé guider dans son désir de se mêler des affaires du pays par des idées étroites et mesquines ou par des vaines et dangereuses utopies. Ils ne peuvent se résoudre à voir dans un noble et généreux sentiment, la cause de son infati-gable hostilité contre Napoléon 1°r, et l'attribuent à une blessure de vanité sémi-nine ou à un chagrin d'amour ; prétendant, les uns, que M^{me} de Staël n'a ma-nifesté son animosité pour le prenier Consul qu'après l'avoir entendu mettre au-dessus de toutes les femmes celle qui

donne le plus d'enfants à l'Etat; les a tres, qu'elle n'a éprouvé d'éloigneme pour le vainqueur d'Italie qu'apr l'avoir vu dédaigneusement repouss ses prévenances.

ses prévenances.

Réfuter ces injustes accusations, prouver que Mme de Staël n'a pas été guidée dans son ressentiment par le désir de venger une injuré personnelle, mais par un ardent amour de la liberté: voilà ce que je vais tenter de faire, en étudiant ses efforts pour défendre l'indépendance de la pensée, en laissant de côté ses œuvres et ne m'occupant que de sa vie. sa vie.

Animée d'un profond enthousiasme pour les idées de 89, ne concevant pas que « l'on pût vivre et écrire, de son temps, sans penser et sentir sur la révo-lution, » Mme de Staël devait nécessairement se trouver l'ennemie de l'homme qui, se préparant à ramener le pouvoir absolu, cherchait à faire oublier les tra-ditions libérales, et traitait de jacobins, d'amis du désordre et de l'anarchie tous d'amis du désordre et de l'anarchie teus ceux qui conservaient le culte des an-ciens souvenirs. La lutte commença au moment où voyant Bonaparte trahir ses serments et renverser les institutions qu'il avait juré de défendre, où devinant son ambition et ses desseins secrets, elle parla des dangers qui menaçaient la liberté et signala l'oppression nais-sante. sante.

Cett: clairvoyance irrita le premier Consul, déjà mécontent de voir une femme exercer un ascendant, une puissance qui ne relevait pas de lui. A ses yeux, un être faible, inférieur à l'homme, incapable de toute occupation sérieuse, et auquel il ne fallait pas assigner d'autre rôle que de faire beaucoup d'enfants et beaucoup de toilettes devait se fants et beaucoup de toilettes, devait se garder d'écrire et surtout de se mèler de politique. Néanmoins, il n'osa point sévir, sachant qu'il avait encore à ména-ger l'opinion publique, et, cherchant à se concilier celle qui ne craignait pas de se déclarer son ennemie, il lui fit demander dectarer son emetale, il a consideration de pourquoi elle ne s'attachait pas à son gouvernement. Que voulait-elle? le payement des deux millions dus à son père ? « pourquoi elle ne s'attachait pas à son gouvernement. Que voulait-elle? le payement des deux millions dus à son père ? il lui serait accordé; le séjour de Paris ? il lui serait permis. » « Il ne s'agit pas de ce que je veux, mais de ce que je pense, » répondit Mme de Staël; et ce qu'elle pensait, elle s'empressa de le déclarer avec hardiesse dans son livre sur la Littérature, s'adressant, non plus à un cercle restreint, mais à tous ceux qui avaient conservé l'habitude de penser, — chose plus rare qu'on ne croit en ces temps troublés. C'était une attaque directe contre les idées qui menaçaient de tout transformer, contre l'esprit militaire dont l'influence grandissait chaque jour; une éloquente démonstration de l'impuissance de la force à fonder quelque chose de durable. « L'exercice continuel de la toute-puissance des armes, disait l'auteur, finit par inspirer du mépris pour les progrès lents de la persuasion. L'enthousiasme qu'inspirent des généraux vainqueurs est tout-à-fait indépendant de la justice de la cause qu'ils soutiennent. Ce qui frappe l'imagination, c'est la décision de la fortune, c'est le succès de la valeur. En gagnant des batailles, on peut soumettre les ennemis de la libertér; mais pour faire c'est le succès de la valeur. En gagnant des batailles, on peut soumettre les ennemis de la libertér, mais pour faire adopter dans l'intérieur les principes de cette liberté même, il faut que l'esprit militaire s'efface, il faut que la pensée, réunie à des qualités guerrières, au courage, à l'ardeur, à la décision, fasse naître dans l'âme des hommes quelque chose de spontané de volontaire, qui chose de spontané, de volontaire, qui s'éteint en eux, dès qu'ils ont vu pendant longtemps le triomphe de la force qui se passe du temps et brise la volonté, mais par cela mème, ne peut rien fonder parmi es hommes. »

En même temps que Mme de Staël combattait ainsi les principes mêmes du gouvernement issu du dix-huit bru-

Il aurait bien voulu que d'Igornay le suivît pour le questionner sur l'opinion du chirurgien; mais le baron ne l'ayant pas fait, Tristan n'osa pas le prier de sortir de peur d'inquiéter le malade. Il espérait d'ailleurs qu'il n'y avait pas de danger puisqu'on le laissait

Malgré les douloureuses préoccupations de son cœur et de son esprit, il arrêta inimédiatement un plan qui faisait tout à la fois honneur à son jugement, à sa fermeté et à sa loyauté parfaite. Averti par d'Igornay que sa dette de jeu était soldée, il ne lui restait plus à payer que quelques mémoires, à l'acquittement desquels devait largement suffire la vente de son mobilier. Une fois cette vente faite, dans vingt-quatre heures Tristan pouvait être libre : il se fit donc conduire d'abord chez le marchand de curiosités que Sauvagny lui avait recombiandé.

Celui-ci avait fait une excellente affaire en vendant très cher; il ne voulut pas, par délicatesse, en faire une meilleure encore en rachetant très bon marché

Il dit à Tristan qu'il avait fait des acquisitions très considérables depuis quelques jours, et qu'il n'était plus en fonds pour en faire de nouvelles, mais qu'il tâcherait de lui envoyer un de ses confrères.

Tristan sortit de chez lui, tout attristé de ce premier échec et un peu incertain de ce qu'il devait faire.

En longeant le boulevard des italiens, l'idée lui vint de monter chez son tailieur, qui demeurait au numéro 10; pour lui demander son mémoire.

Ce tailleur était un honnête homme, et de plus un garçon d'esprit. Philosophe et artiste à la fois, il étudiait les mœurs de la bril ante jeunesse qui lui devait sa réputation d'élégance. Nul ne connaissait mieux que lui le fond des ames et le fond des bourses, les réalités et les apparences, toutes les misères morales et physiques qui se dissimulent tant bien que mal sous de somptueux habillements. Il lui était souvent arrivé de refuser ses services à une nouvelle pratique qu'il ne jugeait pas solvable, mais il les avait plus souvent encore continués à d'anciens clients déchus d'une position brillante. Jeune, actif et ce qu'on appelle bon enfant, il marchait par des voies honorables à la fortune et à la célébrité, et Tristan avait été souvent frappé de la justesse de ses observations et de la délicatesse de ses procédés.

- Mon cher monsieur Richard dit-il en entrant chez lui - je viens vous prier de m'envoyez mon mémoire; je quitte Paris dans peu de jours.
- Monsieur le comte me paiera à son retour - répondit le tailleur.
- Je ne reviendrai peut-être jamais.

Le tailleur attacha un regard scrutateur quoique respectueux sur Tristan et reprit.:

- J'espère qu'il n'est rien arrivé de facheux à monsieur.
- Pas précisément, mon cher ; mais j'ai assez de la vie de Paris, et puisque je ne compte pas y revenir, je vous demanderai de m'indiquer un honnête homme comme vous qui veuille acheter mon mobilier.
- Combien vaut-il? demanda résolûment M. Richard.
- Il nie revient à quarante mille francs environ, et je le donnerais volontiers pour la moitié de cette somme.
- C'est donc vingt mille francs qu'il vous faudrait?
- Je ne dis pas que ce soit indispensable, mais je voudrais en finir.
- Ecoutez, monsieur le comte, je ne veux pas gagner sur vous, et cependant je serais heureux de vous rendre service : faites-mo une cession de votre mobilier, je vous comp terai vingt mille francs, je le vendrai, et s'ij y a du bénéfice nous le partagerons.
- Il est impossible d'être plus loyal répondit Tristan avec émotion - vous n'avez donc jamais été, trompé ?
- Je le' suis tous les jours ; mais comme en définitive, je fais mes affaires, cela ne me décourage pas. D'ailleurs, je suis sûr qu'avee monsieur le comte je n'ai aucun risque à courir.
- Eh bien ! j'accepte dit Tristan mais avec cette différence que s'il y a du

bénéfice il sera pour vous, et que s'il y a de la perte je la supporterai seul.

- Monsieur le comte fera comme il l'entendra — dit-il. — Voilà une feuille de papier : je signerai tout ce que monsieur

Tristan écrivit donc, mais il déclara qu'il ne recevrait le prix du marché que lorsque M. Richard serait en possession de see meubles.

« Je serai libre demain! » pensa-t-il avec bonheur. Puis il alla chez M: Langien, son éditeur, pour lui dire qu'avant deux jours, il le rembourserait non-seulement de ses frais d'annonces, mais encore qu'il lui paierait les deux billets de mille francs chacun qu'il lui avait souscrit. Il lui déclara aussi qu'il lui faisait l'abandon de tous ses droits sur le

produit de la vente de son ouvrage. Cela fait, il revint chez lui, annonça à son valet de chambre qu'il le congédiait, et qu'il allait passer quelques jours à Chaillot auprès de son ami Simon qui était malade.

Ensuite il écrivit une lettre au président du Clud, pour dire qu'il donnait sa démission.

(La suite au prochain numéro.)

ETAT CIVIL DE ROUBAIX. NAISSANCES.

8 janvier. — Cyril Masselot, Jean-Ghis-lain. — Médard Baert, rue des Longues-Haies.—Adèle Lebrun, Trois-Ponts.—Louise Thilie, Jean-Ghislain.—Jules Thiefiry Grande-Rue. — Constant Quartier, Epeule. — Ca-roline Labbe, rue St-Jean. — Julienne Cap-part, rue Jacquart. 9 janvier. — Emile Ackaert, rue de la asse-Mazure.

10 janvier. - Henri Luvry, rue des Longues-Haies. — Marie Demeyer, rue des ne-collets. — Alfred Cowbert, Épeule. — Rosalie Declerck, rue Haute-de-Fontenoy. — Marie Drélio, rue de Blanchemaille. — Sidonie Den Haeze, rue du Moulin-Brûlé. — Catherine Leignel, rue des Filatures. — Charles S'Jon-gers, rue de Soubisé. — Arthur Olive, rue de la Barbe d'Or. — Charles-Jules Cheva-lier, Contour de l'Eglise St-Martin.

11 janvier. — Victor Bonte, Fontenoy. — Marie Mazure, rue de Tourcoing. Angèle Moors, rue de la Paix. — Catherine Mestdagh, rue d'Arcole. — Félix Legrand, Pile. 12 janvier. — Joseph Legrand, rue du Chateau. — Philippe tiberghien, Fontenoy. — Carlos Rousse, Grande-Rue. — Justin Degraeve, rue de l'Ommelet. — Joseph Willaumez, Fontenoy. — Maria Manche, rue de Tourcoing. — Bernard Dupnich, Moulin-Brûlé. — Clotilde Buisine, rue de l'Allouette.